

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

Responsable du pôle médico-social

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Famille professionnelle ⁽³⁾ : Conception et pilotage des politiques publiques / management stratégique

Emploi-type : Responsable sectoriel

Catégorie : A

Corps : IASS/Attaché

Niveau : Niveau 8/9 selon CCN

Groupe RIFSEEP : 2

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon Siège site Clermont-Ferrand Délégation territoriale Site à préciser : LYON

Direction : Délégation départementale du Rhône et Métropole de Lyon

Pôle : Pôle médico-social

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux/Missions de la direction d'affectation :

La mission générique de la délégation est de déployer sur le territoire du Rhône les politiques publiques de santé définies au niveau national et déclinées au niveau régional, notamment la réduction des inégalités de santé. Elle est, à ce titre, le point unique d'entrée des politiques territorialisées de l'Agence.

Il s'agit pour elle de créer des synergies et de conjuguer les politiques de santé d'incitation nationale ou régionales (notamment le PRS) avec les partenaires, dont les usagers, dans une logique d'adaptation de l'offre et d'efficience.

Elle intègre également la "démarche parcours" dans une approche pragmatique concourant au décloisonnement entre les approches sanitaire (hospitalière et ambulatoire) médico-sociale et de prévention.

Elle doit favoriser :

- Le développement d'une politique de proximité, couvrant l'ensemble du champ de l'ARS (ambulatoire, prévention, médico-social, sanitaire, santé publique),
- La mise en œuvre d'une meilleure coordination entre institutions, professionnels de santé, établissements sanitaires, médico-sociaux, associations, dans le cadre d'un programme d'actions territorialisées de l'ARS et dans une logique de parcours de soins,
- Le décloisonnement des dispositifs pour initier au-delà des parcours de soins, des parcours de santé impliquant l'ensemble des partenaires, et ce dans une dynamique si possible de parcours de vie,
- La déclinaison des programmes territoriaux de santé intégrant les travaux des filières métiers,
- La contractualisation avec les partenaires du territoire,
- L'observation du territoire et la veille, la délégation départementale étant le pivot de l'information montante et descendante.

Effectif du service : 22

Management hiérarchique : Stratégique Coordination Proximité

Assurer le management hiérarchique de son équipe (cf. référentiel managérial de manager de coordination) :

- Piloter l'activité (coordonner les activités, concourir à l'élaboration de la stratégie pour son domaine, concevoir un système de pilotage ...)
- Animer l'équipe (animer les réunions de pôle, apporter son soutien professionnel, conduire les entretiens professionnels, participer aux processus RH : suivi du temps de travail...)
- Organiser le travail (mettre en œuvre les actions de régulation inter-services, proposer et ajuster les moyens...).

Nombre de personnes à encadrer : 22

Activités principales :

Le responsable du pôle médico-social doit coordonner les politiques sectorielles territorialisées conduites en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en vue de favoriser le développement de leur autonomie, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

- Il contribue, au sein de la délégation territoriale, à la transversalité des actions, et est, sur son champ de compétences l'interlocuteur des directions de l'autonomie, de l'offre de soins, de la santé publique, et de la stratégie et des parcours.
- En charge de son pilotage global, il dote le pôle médico-social de tableaux de bord permettant la connaissance de l'atteinte des résultats.
- Il favorise l'action collective de l'équipe de professionnels, cadres et agents; en veillant aux temps d'échanges et à la bonne circulation de l'information.
- A ce titre, il organise le travail du pôle, par une action de régulation, en développant par ailleurs une réflexion prospective des charges de travail, fixe les objectifs individuels et collectifs inscrits dans les objectifs prioritaires de l'Agence.
- Il représente l'Agence, notamment auprès des autorités préfectorales, de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône, des services de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur associatif et des usagers.
- Il est référent MIEC.

Activités annexes :

- Participation à des équipes transversales à la DD sur des thématiques spécifiques,
- Suivi particulier de dossiers stratégiques (réorganisation structures).

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service et de toute autre évolution concernant le schéma directeur.

Spécificités du poste / Contraintes

- Participation au CODIR de la délégation
- Participation aux astreintes selon les modalités prévues dans la note d'organisation interne.

Partenaires institutionnels

Externes : Autorités préfectorales et services de l'Etat, Métropole de Lyon et Département du Rhône, collectivités territoriales, secteur associatif et usagers.

Internes : Services du siège de l'ARS, autres pôles de la délégation, délégations départementales de la région ARA.

COMPÉTENCES REQUISES

Connaissances

E : expert (niv. 4) / M : maîtrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Connaissance approfondie des politiques sanitaires et sociales, et plus particulièrement celles conduites en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, ainsi que des dispositifs et des partenaires.	X			
Connaissance de l'environnement institutionnel de l'ARS	X			

Savoir-Faire				
E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Capacité à rassembler une équipe de professionnels pour porter les objectifs de l'ARS, dans un cadre résolument transversal		X		
Capacité à arbitrer		X		
Conduire le changement, notamment dans le cadre des développements législatifs		X		
Capacité à mobiliser les moyens du pôle et à les orienter		X		
Capacité à évaluer les agents et à mettre en œuvre les actions nécessaires au maintien et/ou au développement de leurs compétences.		X		
Travailler en mode projet		X		
Savoir-Être				
E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1)	Niveau requis			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Aptitude à être réceptif et attentif aux messages et sollicitations de ses interlocuteurs et pouvoir échanger de manière constructive		X		
Capacité à traduire un objectif, un programme, des actions, dans le cadre des missions et des valeurs de l'Agence, notamment dans le contexte de création de la délégation		X		
Capacité à s'inscrire et à décliner son activité dans un collectif de travail, et à en susciter le développement au sein du pôle.		X		

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique :

Missions exercées sous la responsabilité du directeur départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon

Lien fonctionnel :

Idem